

5640 METTET

www.molineole.be

Communiqué de presse

Usine éolienne dans la région de la Molinee : un permis compromis

L'annonce de l'octroi du permis unique pour l'implantation et l'exploitation de 21 éoliennes dans la région de la Molinee par le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué en date du 31/03/2004 a provoqué à la fois surprise et déception auprès du réseau Molineole et de ses nombreux sympathisants.

Une fois la surprise passée, le réseau Molineole a pris le temps d'analyser dans les détails ce permis accordé à la société MESA SA pour une période de 20 ans :

- 6 machines le long de la route Annevoie-Fraire, à proximité du carrefour de Denée ;
- 4 machines à côté du village de Graux ;
- 11 machines au lieu-dit Bois du Prince à Devant-les-Bois (Mettet).

Le réseau Molineole considère que ce permis constitue un compromis discutable qui ne satisfait aucune des parties (ni la société promotrice ni les opposants au projet) mais qui permet par contre de reporter la décision politique finale après les élections régionales du 13/06/2004, une façon comme une autre de se débarrasser de ce dossier complexe et dérangeant.

En introduisant un recours contre ce permis, le réseau Molineole entend rappeler que la détermination des opposants à l'éolien industriel destructeur de paysages remarquables et du cadre de vie des habitants reste entière.

D'autres recours, émanant de particuliers ou d'associations, viennent également d'être déposés contre le permis octroyé. La société MESA SA, quant à elle, a introduit un recours visant à démontrer qu'avec 21 éoliennes son projet n'était plus rentable.

Alors, ce permis pour l'implantation et l'exploitation de ce qui est toujours le plus grand parc éolien en Région wallonne serait-il déjà fortement compromis ?

Le permis octroyé : compromis à la belge et déni de démocratie

Le réseau Molineole a consacré beaucoup de temps et d'énergie à analyser le permis octroyé le 31/03/2004.

Il ressort de cette analyse que la motivation principale des fonctionnaires responsables a été de dégager le centre de Saint-Gérard, enfermé dans les éoliennes, et de réduire la pression sur l'abbaye de Maredsous.

Par ailleurs, le réseau Molineole a constaté avec satisfaction :

- que ses actions, menées depuis l'annonce officielle du projet (23/12/2002), avait permis de réduire considérablement le nombre d'éoliennes : des 61 éoliennes initiales, en passant par les 39 du projet intermédiaire et les 32 soumises à la demande de permis unique introduite au terme de l'Etude des Incidences sur l'Environnement (EIE), il n'en reste plus que 21 dans le permis, soit 40 que le réseau Molineole a réussi à ne pas faire tourner, diminuant ainsi leur impact sur les paysages remarquables de la région de la Molinee mais aussi sur le cadre de vie des habitants ;
- que les fonctionnaires responsables avaient identifié et refusé la mystification de la société MESA SA qui souhaitait installer 2 groupes électrogènes au mazout (3 MW chacun pour un total de 6.000 kW + citerne de 20.000 l de mazout) afin de compenser le déficit éolien éventuel ;
- que le permis ne faisait aucunement référence au *Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région wallonne* (document approuvé par le Gouvernement wallon le 18/07/2002), ce qui rejoint la position du réseau Molineole qui a toujours considéré ce document comme contenant des dispositions non officielles et non contraignantes et ne permettant pas de ce fait d'assurer un environnement sain, sûr et agréable aux habitants concernés.

A côté de ces points positifs, le réseau Molineole regrette vivement que les nombreux avis formulés n'ont guère été pris en compte, c'est d'ailleurs le moins que l'on puisse dire :

- une Etude des Incidences sur l'Environnement (EIE) a été réalisée à grands frais par le bureau d'études ARIES mais ses recommandations n'ont pas toutes été suivies ;
- la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de la commune d'Anhée s'est montrée totalement opposée (à une voix près) ;
- les Commissions Consultatives d'Aménagement du Territoire (CCAT) des communes de Fosses-la-Ville et Profondeville ont rendu un avis négatif ;
- les habitants des 4 communes concernées par le projet d'usine éolienne (Anhée, Fosses-la-Ville, Mettet et Profondeville) et qui se sont manifestés lors des différentes enquêtes publiques, se sont montrés majoritairement opposés au projet ;
- la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) a fait part de son opposition totale ;
- la Commission Régionale des Monuments et des Sites de la Région wallonne a fait connaître une position clairement opposée ;
- le Conseil Wallon de l'Environnement et du Développement Durable (CWEDD) a émis un avis partiellement défavorable assorti de recommandations importantes qui ont été en partie escamotées ;
- le réseau Molineole a réalisé une analyse critique de l'EIE, disséquant les nuisances, les erreurs et les omissions et concluant que la société MESA SA voulait introduire des éoliennes « au chausse-pied » dans la région de la Molinee sans se préoccuper aucunement des habitants concernés.

Le réseau Molineole n'hésite donc pas à parler d'un véritable déni de démocratie dans la mesure où le permis ne tient pas compte de la grande majorité des avis négatifs émis.

Recours de la société MESA SA et rentabilité du projet

La société MESA SA a introduit un recours auprès de la DGRNE, arguant du fait que le projet réduit à 21 éoliennes et sans groupes électrogènes au mazout n'était plus rentable.

Le recours se base quasi entièrement sur des arguments d'ordre économique et financier, démontrant ainsi enfin officiellement les véritables objectifs de ce projet, l'écologie n'étant qu'un prétexte actuellement... dans le vent !

L'un des objectifs du réseau Molineole était de faire en sorte que le projet d'usine éolienne dans la région de la Molinee ne soit plus rentable pour ses promoteurs et soit donc abandonné : en réalisant son recours, la société MESA sa a fait la preuve que l'objectif du réseau Molineole avait été atteint.

Le délire éolien : du rêve d'une énergie écologique au saccage paysager hautement subventionné

Cette phrase n'est pas du réseau Molineole mais bien de la rédaction de l'hebdomadaire allemand *DER SPIEGEL* qui l'a reprise sur la page de couverture de son numéro 14 du 29/03/2004. Très souvent, en Région wallonne, les partisans sans nuance de l'énergie éolienne citent l'Allemagne comme modèle de développement éolien. Le dossier consacré à la problématique éolienne par le magazine *DER SPIEGEL* démontre que ce paradis éolien n'existe pas. Alors que le développement de l'énergie éolienne en Région wallonne n'en est encore qu'à ses débuts, allons-nous, faute d'une réflexion approfondie et d'une planification bien étudiée, reproduire le modèle allemand ?

Le réseau Molineole est partisan des énergies renouvelables pour autant qu'elles soient réellement respectueuses de l'environnement.

Dans ce cadre, l'intégration paysagère n'a manifestement pas été prise en compte lors de la première vague d'investissement éolien en Région wallonne.

Le réseau Molineole estime dès lors qu'il est indispensable que la Région wallonne :

- mette en place un collège d'experts en matière de paysages ;
- définisse les zones d'exclusion à l'implantation d'éoliennes ;
- répertorie les zones dans lesquelles les éoliennes pourront être implantées.

Après les recours auprès de la DGRNE, le Conseil d'Etat !

Le Ministre Michel FORET – ou de façon plus vraisemblable son successeur – aura 110 jours à partir du 09/05/2004 pour répondre aux différents recours.

Si aucune réponse n'est apportée, le permis unique sera alors définitivement accordé.

Dans ce cas, le réseau Molineole n'a jamais caché qu'il irait en recours au Conseil d'Etat. Différents arguments sont d'ailleurs en cours d'analyse et un conseil juridique a été choisi.

Appel aux membres du futur gouvernement wallon

Comme il ne fait pratiquement aucun doute que la décision politique finale d'octroi ou de refus du permis dépendra du futur gouvernement issu des élections régionales du 13/06/2004, le réseau Molineole souhaite attirer l'attention des candidats aux élections sur l'importance de mener une politique d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) audacieuse en parallèle à l'utilisation de sources d'énergie renouvelable réellement respectueuses de l'environnement.

L'énergie la moins polluante est celle que nous ne consommons pas.

La destruction de paysages appartenant à notre patrimoine commun ne peut être justifiée par l'implantation et l'exploitation de moyens de production d'énergie renouvelable... gaspillée à travers tout le pays et même au-delà.

Dans un contexte plus général, notamment celui des projets fédéraux (dans lesquels la Région wallonne est partie prenante) consistant à créer un parc de 240 à 460 éoliennes de 3 à 5 MW en Mer du Nord, le réseau Molineole estime que persister à implanter à tout prix des parcs éoliens en Région wallonne ne sert que les intérêts des hommes politiques aux considérations « vertes » sans nuance, ceux des promoteurs et des fabricants d'éoliennes et accessoirement les propriétaires des terrains concernés et encore plus accessoirement les finances des communes.

Réseau Molineole

www.moligneole.be

info@moligneole.be

Tél. (répondeur) et fax : 071/57.83.10